

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-112-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

N° 112/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 juin 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 juillet 2026

Objet de la délibération :

Réseau de chaleur – Avenant
n°2 au contrat d'entretien avec
assistance technique

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	6
• Dont représenté(e)s	8
• Excusé(e)s :	7
• Non excusé(e)s :	10
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-six,

Le sept juillet,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Jean-François LOMBARD à Claude CURIE, Christine BALTAT à Philippe LAMBEY, Chloé BUGNON à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Dominique PONCET à Pascal PERCIER, Valentin CUINET à Sophie MOYSE, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Dominique BERION à Philippe MARECHAL, Laurence BREUILLON à Jean-Claude STADELMANN

Suppléé(e)s Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Emilie LANOY par Jean-Luc SAGE, Marie-Christine LEGAIN par Guy GAUTHRIN, Adrien BART par Marie VIENNET, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Angèle LIME par Guillaume LOPES

Excusé(e) James PROUTEAU, Romain JAILLET, Véronique MARLE, Guillaume AYMONIN, Bernadette FAILLENET, Mickaël NICOLET, Patrick TELES

Absent(e)s Joel BOLE, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Thierry VETOIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Alexandra POEPEL, Jean-Claude PORTERET, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme VIONNET Sarah a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n°130/22 du 26/09/2022 validant le renouvellement du contrat de maintenance de la chaufferie et du réseau de chaleur avec la société IDEX pour une durée de 4 ans, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026 ;

Vu la délibération n°06/23 du 31/01/2023 validant un premier avenant à ce contrat pour modifier le calendrier des contrôles ICPE et par conséquent, le calendrier de facturation de ces prestations ;

Compte tenu de l'arrivée à échéance de ce contrat et des réflexions en cours sur le mode de gestion de l'équipement et dans l'attente des conclusions du schéma directeur, la communauté de communes souhaite prolonger ce contrat du 1^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2027.

Invité à délibérer, le conseil communautaire à l'unanimité, autorise le Président à signer un deuxième avenant au contrat de maintenance avec IDEX selon les conditions suivantes :

- Prolongation de la durée du contrat initial du 1^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2027 ;
- La redevance « P2.1 : prestation de services pour la maintenance et le dépannage » est fixée à 22 210,75 € HT ;
- La redevance « P2.2 : prestation de contrôle ICPE et équipements sous pression » est fixée à 1 948 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-112-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

